

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n° C-2021-06-16/10

#### BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES » BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021

*Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente déléguée aux Finances*

Le mercredi 16 juin 2021 à 19h10 le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 9 juin 2021 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de l'Hippodrome de la commune de La Tour de Salvagny sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*.

<b>Quorum :</b>	<b>35</b>
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	37
Nombre de délégués suppléants présents :	3
<b>Total de délégués présents</b>	<b>40</b>
Nombre de pouvoirs :	7
<b>Nombre total de délégués ayant voix délibérative :</b>	<b>47</b>

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon*: Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Pascal DAVID, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ.

**Communes :** Didier DUPIED (Chaponost), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Thierry DUCHARNE (Charly), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Thierry MARTIN (Dardilly), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Pierre GERVAIS (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr au Mont d'Or), Claude BASSET (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Jérôme FAUCHET (Ternay) ; Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Élisabeth DE FREITAS (Lissieu).

#### ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S) AYANT REMIS UN POUVOIR

Gilbert-Luc DEVINAZ	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Nicolas BARLA	(Métropole de Lyon)
Pierre-Alain MILLET	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Corinne SUBAÏ	(Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Éric PEREZ	(Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Véronique GIROMAGNY	(Métropole de Lyon)
Pierrick LELARD	(Collonges au Mt d'Or)	donne pouvoir à	Michel GUINARD	(St Cyr au Mt d'Or)
Alain LEGRAS	(Corbas)	donne pouvoir à	Anne REVEYRAND	(Métropole de Lyon)
Philippe PERARDEL	(St Germain Mt d'Or)	donne pouvoir à	Jean-Philippe CHONÉ	(Communay)

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)

## SIGERLy

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2008-02-06/04 en date du 6 février 2008 portant création du budget annexe « Photovoltaïque » ;

Vu la délibération n° C-2021-02-24/03 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 24 février 2021 ;

Vu la délibération n° C-2021-03-24/03 adoptant le Budget primitif 2021 du Budget annexe « Photovoltaïque » présenté en séance du Comité syndical du 24 mars 2021 ;

Vu la maquette budgétaire ci-jointe, présentant le budget annexe par nature ;

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent ;

Considérant que le compte administratif a été voté, que les résultats de l'exercice 2020 peuvent être intégrés, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser ;

Considérant que le budget supplémentaire 2021 se présente donc ainsi :

### Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 - Charges à caractère général .....	-4 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement .....	15 332,55 €

<b>Soit un total général de .....</b>	<b>11 332,55 €</b>
---------------------------------------	--------------------

### Recettes d'exploitation

Résultat 2020 (002) .....	11 332,55 €
---------------------------	-------------

<b>Soit un total général de .....</b>	<b>11 332,55 €</b>
---------------------------------------	--------------------

## SIGERLy

### Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Emprunt et dette .....	-19 667,06 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.....	35 000,00 €

*Restes à réaliser 2020* ..... 0,00 €

**Soit un total général de** ..... 15 332,94 €

### Recettes d'investissement

Résultat 2021 (001) .....	0,39 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement .....	15 332,55 €

*Restes à réaliser 2020* ..... 0,00 €

**Soit un total général de** ..... 15 332,94 €

Considérant que la section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2020 ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, vice-présidente déléguée aux Finances ;*

### **Le Comité syndical :**

**ACTE** de la reprise :

- du résultat d'exploitation 2020 en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2021, en recettes ligne codifiée 002 : ..... 11 332,55 €
- du solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2021 correspondant à un excédent d'investissement en recette ligne codifiée 001 : ..... 0,39 €

**APPROUVE** le vote des crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Nombre de délégués votants : 47 (144 voix)  
*Nombre de délégués avec 8 voix : 13 (dont 4 pouvoirs)*  
*Nombre de délégués avec 2 voix : 6*  
*Nombre de délégués avec 1 voix : 28 (dont 3 pouvoirs)*

Nombre de suffrages exprimés : 39 (133 voix)  
Nombre d'abstention : 8 (11 voix)  
Majorité simple

SIGERLy

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

**Pour :** 39 (133 voix)

**Contre :** 0

**Abstention(s) :** 8 (11 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



Le Président,

Éric PEREZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*